



12.08.2020

Informations pour les exposants de foires et marchés

Chère Exposante, Cher Expositant

La foire se tiendra selon les dispositions suivantes. Nous vous demandons de prendre note de ces règles et d'assurer qu'ils sont respectés sur votre stand lors de la foire.

Conception de la foire / plan de protection des stands

- A. L'installation des stands est autorisée à condition que les règles suivantes sont respectées. Les largeurs et les profondeurs du stand que vous avez spécifié doivent être respectées.
- B. Pendant toute la durée de la foire, un désinfectant doit être disponible pour les employés. Désinfectez vos mains avant et après chaque contact avec un client !
- C. Un distributeur de désinfectant doit ainsi être mis à la disposition des clients devant le stand.
- D. Les surfaces et les objets qui entrent en contact avec les clients ainsi que les employés doivent être nettoyés régulièrement avec un désinfectant.
- E. Les 2 affiches (ci-dessous) doivent être clairement visibles sur le stand.
- F. Une ligne épaisse, à 1,5 mètre devant la table du stand, doit être marqué au sol avec du scotch, ou une barrière doit être installée avec une bande .
- G. Un seul client par 1,5 mètre linéaire est autorisé aux stands. Si le vendeur ne peut/ne veut pas les contrôler, il doit marquer cette largeur de 1,5 mètres sur le sol.
- H. Pour protéger les employés et les clients, un masque ou une protection faciale doit être porté pendant toute la durée du marché, si la distance de 1,5 mètres ne peut être respectée.
- I. Si possible, le paiement doit être effectué par carte de crédit et non en espèces.
- J. Gardez vos distances, les malades ne travaillent pas !
- K. Les vendeurs doivent être informés/instruits par les propriétaires du stand sur toutes les mesures d'hygiène et de protection.
- L. Toutes les mesures adressées aux commerçants itinérants, peuvent également être trouvées sur le site www.srcj.ch -> informations-coronavirus !

Entreprise:

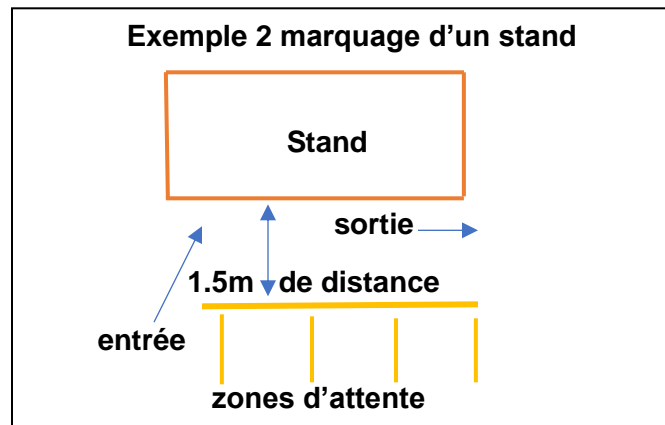
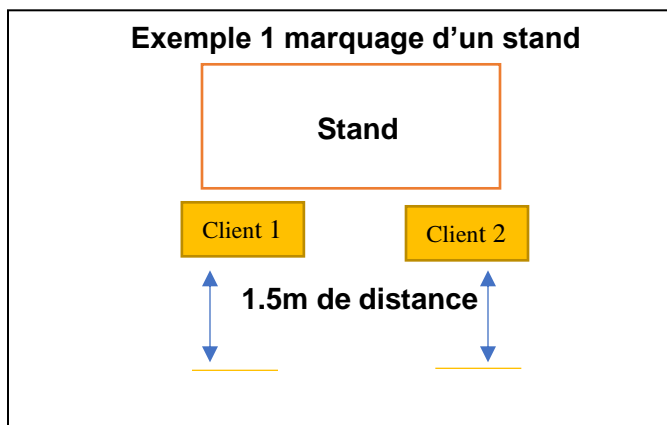
Personne responsable:

Lieu / Date:

Signature:



Garder ses distances (1.5m aux collègues, clients et autres personnes) en mettant des rubalises ou des marquages au sol devant les stands.



En cas de questions, n'hésitez pas à contacter le responsable.

VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER:



Suivre impérativement les nouvelles règles :

✓ Test



En cas de symptômes, se faire tester tout de suite et rester à la maison.

✓ Traçage



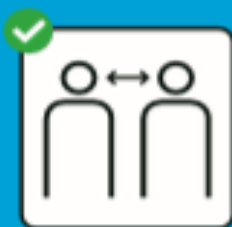
Chaque fois que c'est possible, fournir ses coordonnées pour le traçage.

✓ Isolement/quarantaine



En cas de test positif : isolement.
En cas de contact avec une personne testée positive : quarantaine.

Pour rappel :



Garder ses distances.



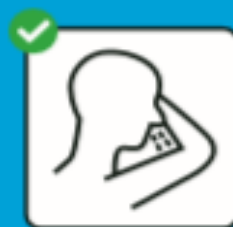
Recommandé : un masque si on ne peut pas garder ses distances.



Se laver soigneusement les mains.



Éviter les poignées de main.



Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.



Toujours téléphoner avant d'aller chez le médecin ou aux urgences.

www.ofsp-coronavirus.ch



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesamt für Gesundheit BAG
Office fédéral de la santé publique OFSP
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP
Uffizi federal da sanadad publica UFSP



Scan for translation



Règles Coronavirus

- Veuillez garder les 1.5 mètres de distance au stand et dans la queue.
- Veuillez utiliser le désinfectant pour les mains, avant de toucher la marchandise.
- Un maximum de ____ personnes peuvent être présent au stand.
- Si disponible, veuillez effectuer les paiements par la carte.